

Agrément Technique ATG avec Certification

Opérateur d'agrément et de certification



FAÇADES – MATÉRIAUX
D'ÉTANCHÉITÉ

BERTEC MS 500 LM

Valable du 13/06/2013
au 12/06/2016



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53, B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

BERTEC BVBA
Venecoweg 10
BE - 9810 NAZARETH
Courriel : info@bertec.be
Site Internet : www.bertec.be
Tél. : 09/380.38.85
Fax : 09/380.18.23

1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit ou système par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation a été établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit ou les produits appliqué(s) dans le système et détermine les performances de produit à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du/des produit(s) ou du/des système(s) réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les trois ans.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Objet

Le mastic d'étanchéité se compose d'un mastic de façade qui est appliqué avec des composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant et aux STS 56.1.

3 Composants

3.1 Mastic de façade : BERTEC MS 500 LM

Mastic de façade élastique monocomposant à base d'un polymère hybride (MS-polymère).

Tableau 1 - Identification

| Caractéristiques | Valeur déclarée | Norme |
|---|-----------------|-----------------|
| Résistance à la rupture par traction (MPa) | 0,60 | NBN EN ISO 8339 |
| Module E (MPa) à 100% d'allongement (23 °C) | 0,40 | NBN EN ISO 8339 |
| Coulage (mm) 50 °C | ≤ 1 | NBN EN ISO 7390 |
| Délai de séchage (mm/24 heures) | 1,5 - 2 | DIN 50 014 |
| Shore A | 25 - 30 | NBN EN ISO 868 |

Tableau 2 – Domaines d'application (STS 56.1 tableau 5)

| | |
|---------------------------|--|
| Domaines d'application(*) | Étanchéité de : Joints entre éléments ; Joints de dilatation ; Joints de tassement, Joints de murs-rideaux |
| Environnement | Non agressif à agressif |
| Joint | Non exposé à exposé (**) |
| Hauteur | 0 à 50 m |

(*) L'agrément est limité aux supports en béton et en aluminium.

(**) Ne convient pas pour les joints en permanence sous eau.

3.2 Composants auxiliaires

3.2.1 Primers

Tableau 3 – Primer

| Caractéristiques | Primer MS 500 |
|-------------------------------------|---------------|
| Couleur | Transparent |
| Densité à 23 °C | 0,98 |
| Teneur en matière sèche (%) | 40 |
| Viscosité (Brookfield, 20 °C) mPa.s | 50 - 200 |
| Temps de séchage à 20 °C (min) | 60 |
| Point éclair (°C) | 27 |

3.2.2 Fond de joint

- mousse de polyéthylène à structure cellulaire fermée ;
- mousse de polyuréthane à structure cellulaire ouverte.

Le fond de joint doit satisfaire aux exigences du § 5.3 des STS 56.1.

3.2.3 Finition

Après son application, le mastic peut être lissé au moyen d'une solution savonneuse appropriée ou de « Bertec Afstrijkmiddel ».

4 Fabrication et commercialisation

BERTEC MS 500 LM et le Primer MS 500 sont fabriqués pour la firme Bertec par un fabricant connu de l'UBA tc.

5 Mise en œuvre

5.1 Préparation

Le support doit être propre et sec. Enlever la peinture et la laitance de ciment par grenailage. BERTEC MS 500 LM peut être appliqué sans primer sur supports non poreux comme l'aluminium. Dans le cas de supports poreux, les enduire préalablement de Primer MS 500. En cas de doute, prendre contact avec le fournisseur.

BERTEC MS 500 LM convient pour l'étanchéité des joints entre les matériaux suivants (*) :

5.2 Supports

Tableau 4 – Supports appropriés

| |
|--|
| Béton |
| Fibro-ciment |
| Pierre naturelle (marbre, granit, pierre de taille) (**) |
| Enduit de ciment |
| Aluminium anodisé |

(*) Les autres supports n'ont pas été étudiés.

(**) Selon les informations du fabricant, il n'y a pas de formation de taches dans la zone périphérique de la pierre naturelle.

Pour l'application du mastic de façade, voir les documents suivants :

- STS 56.1 « Mastics d'étanchéité des façades » ;
- La documentation technique du titulaire de l'ATG.

La largeur du joint est calculée conformément au § 5.2 des STS 56.1. Le rapport entre la largeur et la profondeur est calculé conformément au § 6.3 tableau 9.

Temps de formation d'un film : 20 - 25 minutes.

BERTEC MS 500 LM peut être recouvert de peintures diluables à l'eau. Avant de peindre la surface, la laver avec de l'essence de nettoyage. Les peintures de résine alkyde peuvent exiger un temps de séchage plus long. En cas de doute, effectuer préalablement un essai ou prendre contact avec le fournisseur.

Résistance à la température : de -40 °C à +100 °C (temporairement 120 °C).

BERTEC MS 500 LM ne peut pas entrer en contact avec des produits à base de bitume, de goudron ou d'asphalte.

6 Étiquetage, emballage et délai de stockage

6.1 Étiquetage

L'étiquette mentionne :

- Le nom du titulaire de l'ATG ;
- le nom du produit et le domaine d'application ;
- le contenu ;
- la couleur ;
- le délai de conservation ;
- le numéro du lot et la date de péremption ;
- la méthode de mise en œuvre (y compris les primers à utiliser) ;
- le logo et le numéro d'ATG ;
- la classification conformément à la NBN EN ISO 11600/A1 – aux STS 56.1.

6.2 Conditionnement

- Cartouches de 290 ml ;
- Boudins de 600 ml.

6.3 Conservation

Délai de conservation : 12 mois sous emballage d'origine fermé à des températures entre 5 et 25 °C.

7 Performances

Tableau 5 - Performances

| Propriété | Norme | Critère | Résultat béton | Résultat aluminium |
|--|--------------------|---|----------------|--------------------|
| Reprise élastique | NBN EN ISO 7389 | ≥ 70 | | 94 |
| Perte de volume (% vol) | ISO 10563 | < 10 | | 2,4 |
| Module de cisaillement à 200 % d'allongement (MPa) - à 23 °C - à -20 °C | NBN EN ISO 8339 | $\leq 0,4$ en $\leq 0,6$ | 0,4 0,4 | 0,4 0,5 |
| Propriétés de déformation sous traction permanente | NBN EN ISO 8340 | Pas de rupture | Conforme | Conforme |
| Adhésion/cohésion à température variable | NBN EN ISO 9047+AC | Pas de rupture | Conforme | Conforme |
| Adhésion/cohésion sous traction permanente après immersion dans l'eau | NBN EN ISO 10590 | Pas de rupture | Conforme | Conforme |
| Résistance aux rayons du soleil (500 heures Xenon, 50+/- 5 W/m ² , mesurée entre 300 et 400 nm) | STS 56.1 | $\geq 0,70$ Pas de fissures Vieillessement uniforme | | 0,92 Conforme |
| Coulage (mm) 5 °C – 50 °C | NBN EN ISO 7390 | ≤ 3 | | 0 |

8 Contrôle et entretien

Il est recommandé d'effectuer un premier contrôle avec entretien éventuel un an après la pose du mastic et ensuite tous les 3 ans. Il s'agira d'un contrôle visuel de la surface, du contrôle de l'adhérence et de la réparation au moyen de BERTEC MS 500 LM.

9 Conditions

- A.** Seules l'entreprise mentionnée en première page comme titulaire d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- B.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les titulaires d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBAtc, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.

- C.** Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le titulaire d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- D.** Les titulaires d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBAtc asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- E.** Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

L'asbl UBAtc est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.com) inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Façades », délivré le 13/12/2012.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA confirme que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire de l'ATG.

Date de cette édition : 13 juin 2013

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be) ou en prenant contact directement avec le secrétariat de l'UBAtc.